

JG/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°62 250 /PR/MJL.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu l'accord général de coopération technique en matière de personnel du 24 avril 1961, entre la République française et la République du Dahomey ;

Vu l'annexe de l'accord ci-dessus, relative aux magistrats ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- M. MARTIN Jean-Paul, magistrat du 2ème grade 1er groupe, est nommé, cumulativement avec ses fonctions de secrétaire général de la Cour suprême, juge au tribunal de première instance.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, le Président de la Cour suprême sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera communiqué et publié partout où besoin sera./-

Porto-Novo, le 15 JUIN 1962

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

AMPLIATIONS :

Présidence de la Répub....	15
JL.....	5
Cour suprême.....	2
Procureur général.....	2
Procureur de la République	2
Intéressé.....	1
JORD.....	1

H. M A G A.-